

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance ordinaire du 18 avril 2024 à 18 H 00

Membres élus et nommés	: 17	Membres présents	: 13	Date de la convocation :
Membres en exercice	: 17	Quorum	: 9	12 avril 2024

Président de séance : Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, Président du CCAS

Membres présents :

Mme TERKI-FEKIER – Mme POESY – Mme FRIGERIO – Mme MARIAGE – Mme MONIER – Mme LEXA – M. MATHIS —M. BERNARD – M. FRIGERIO Bernard – M. HAZEMANN – Mme SCHER – Mme QUEUNIEZ

Membres excusés :

Mme MICHEL-REMY
Mme LIEDECKE
Mme MASCI (procuration Mme LEXA)
Mme NASSO

Secrétaire de séance :

Mme SCHER Anne



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023
3. Compte de gestion 2023
4. Compte administratif 2023
5. Subventions 2024
6. Budget primitif 2024
7. Excursion du 26 avril 2024
8. Thés dansants avril et octobre 2024
9. Prestation du chœur des voix de l'est
10. Information des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président,
11. Informations diverses



ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale adopte, par 1 abstention (*M. HAZEMANN*) et 13 voix pour, le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2023.

Présents	: 13
Votants	: 14
Abstentions	: 1
Suffrages exprimés	: 13
Pour	: 13
Contre	: 0

1/2024 : COMPTE DE GESTION 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable Public, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Présents : 13
Votants : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0

2/2024 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXPOSE PREALABLE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-31 et L.2541-13,

VU la délibération du Conseil d'Administration approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023,

CONSIDERANT que Mme TERKI-FEKIER Fatima a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

CONSIDERANT que M. le Président s'est retiré pour laisser la présidence à Mme TERKI-FEKIER Fatima pour le vote du Compte Administratif,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Mme TERKI-FEKIER Fatima entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir approuvé le Compte de Gestion présenté par le Comptable public à la présente séance,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2023, comme suit :

Section	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	43 270.00	46 044.06	- 2 774.06	10 502.30	7 728.24
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	43 270.00	46 044.06	- 2 774.06	10 502.30	7 728.24

Présents : 12
Votants : 13
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0

3/2024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les subventions suivantes :

✓ Croix Rouge Française	100.00 €
✓ Téléthon	250.00 €
✓ Association Française des Sclérosés en plaques (AFSEP)	100.00 €
✓ Secours populaire Français	100.00 €
✓ Les Restaurants du Cœur	1 000.00 €
✓ Ligue contre le Cancer	50.00 €
✓ Institut Pasteur	100.00 €
✓ ATAV France victimes 57	100.00 €
✓ Chiens guides de l'Est	50.00 €
✓ Une rose un espoir (section de la Vallée de l'Orne)	50.00 €

Présents : 13
Votants : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0

4/2024 : BUDGET PRIMITIF 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

✓ Section de Fonctionnement :	54 000.00 €
✓ Section d'Investissement :	0.00 €

Présents : 13
Votants : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0

5/2024 : ORGANISATION D'UNE EXCURSION POUR LES SENIORS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'organiser une excursion le 26 avril 2024, pour les personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi qu'à leurs conjoints, même s'ils n'ont pas atteint l'âge de 60 ans.

DIT qu'une participation financière de 20 € sera demandée à chaque participant. Le solde sera pris en charge par le CCAS.

DIT que les personnes non domiciliées dans la Commune, pourront participer à l'excursion sans participation financière versée par le CCAS et sous condition de places disponibles. La participation demandée à ces personnes s'élèvera alors à la somme de 50.00 € par participant.

DIT que cette participation sera encaissée sur une régie de recettes.

DECIDE de prendre en charge tous les frais afférents à cette excursion (transport, restaurant, visites, guides, ...).

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, Mme la Vice-Présidente, à prendre toute décision nécessaire à la bonne organisation de cette excursion.

Présents	:	13
Votants	:	14
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	14
Pour	:	14
Contre	:	0

6/2024 : ORGANISATION DE 2 THES DANSANTS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'organiser un thé dansant, les 21 avril et 6 octobre 2024, pour tout public.

DIT qu'une participation financière de 5 € sera demandée à chaque participant Richemontois et de 10 € à chaque participant non domicilié dans la Commune. Le solde des dépenses sera pris en charge par le CCAS.

DIT que les recettes encaissées lors de cette manifestation, tant pour les entrées que la vente de boissons et de pâtisseries, seront encaissées sur une régie de recettes.

DECIDE de prendre en charge tous les frais afférents à ces thés dansants (Orchestre, goûters, ...)

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, Mme la Vice-Présidente, à prendre toute décision nécessaire à la bonne organisation de ces manifestations.

Présents	:	13
Votants	:	14
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	14
Pour	:	14
Contre	:	0

7/2024 : ORGANISATION D'UN SPECTACLE CHORAL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'organiser un spectacle choral tout public, le 28 juin 2024, en l'église Saint Gorgon, de Richemont.

DIT que l'entrée à ce spectacle sera gratuite.

DECIDE de prendre en charge tous les frais afférents à ce spectacle (Chorale, ...)

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement, Mme la Vice-Présidente, à prendre toute décision nécessaire à la bonne organisation de cette manifestation.

Présents : 13
Votants : 14
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0

8/2024 : INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

EXPOSE PREALABLE :

M. le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article R. 123.21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délégation accordée à M. le Président par délibération du Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

CONSIDERANT l'obligation d'informer le Conseil d'Administration des décisions prises par M. le Président en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PREND NOTE des décisions prises et qui sont les suivantes :

1° Décisions en matière de marchés publics

Désignation du marché	Nom du fournisseur	Prix en € H.T.
Impression de flyers pour le Florileg'opéra	A2DV	90.00
Impression des menus de Noël	A2DV	45.00

Fourniture et service du repas de Noël	BENIERE TRAITEUR	5 691.32
Animation thé dansant 6 octobre 2024	EVELYNE ANIMATIONS	750.00
Animation thé dansant du 21 avril 2024	ORCHESTRE GEROLD Eric	900.00
Animation du repas de Noël du 7 décembre 2024	ORCHESTRE GEROLD Eric	1 200.00
Prestation du chœur « Les voix de l'Est » le 28 juin 2024	MINES EN CHOEURS	700.00
Transport pour l'excursion du 26 avril 2024	FENSCH VOYAGES	860.00
Impression de flyers pour le thé dansant du 21 avril 2024	A2DV	100.00

2° Aides alimentaires attribuées :

- Chèques cadeaux
 - ✓ Sur l'exercice 2023 :
 - Au titre du Noël des nécessiteux, 13 chèques de 50 € pour 5 familles : 650.00 €
(Reste 4 chèques de 50,00 € pour un montant total de 200,00 €, dont la date de validité est dépassée)
 - ✓ Sur l'exercice 2024, 7 chèques de 50 € pour 2 familles 350.00 €

3° Aides familiales :

- Prime « Cigogne » pour un montant de :
 - ✓ Sur l'exercice 2023 : 300.00 €
 - ✓ Sur l'exercice 2024 : 600.00 €

4° Election de domicile :

- Délivrance : 0
- Résiliation : 0
- Refus : 0

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question ou de remarque particulière, Monsieur le Président clôt la séance à 19 h 32.

Le Président,
Jean-Luc QUEUNIEZ



Le secrétaire de séance,
Anne SCHER

